

## Contacts

> **Commission Locale de l'Eau**  
Secrétariat - Animation  
Région Alsace - 1 place du Wacken  
BP 91 006  
67070 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03.88.15.67.84  
Courriel :  
sageillnapperhin@region-alsace.eu

> **Région Alsace**  
Contact : Lucienne Gartner  
Tél. : 03.88.15.65.13  
Courriel :  
lucienne.gartner@region-alsace.eu  
Web : www.region-alsace.eu

> **Agence de l'eau Rhin-Meuse**  
Contact : Jean-Loup Mahieu  
Tél. : 03.87.34.47.71  
Courriel :  
jean-loup.mahieu@eau-rhin-meuse.fr  
Web : www.eau-rhin-meuse.fr

> **Conseil Général du Bas-Rhin**  
Contact : Hervé Pautrat  
Tél. : 03.88.76.65.16  
Courriel : herve.pautrat@cg67.fr  
Web : www.cg67.fr

> **Conseil Général du Haut-Rhin**  
Contact : Direction de  
l'Environnement et du Cadre de Vie  
(DEVI)  
Tél. : 03.89.30.65.00  
Courriel : eauetenvironnement@cg68.fr  
Web : www.cg68.fr

> **Association des Maires du Bas-Rhin**  
Tél. : 03.69.20.74.25  
Courriel : frederic.lecomte@cg67.fr  
ou renee.goeller@cg67.fr  
Web : www.maires67.fr

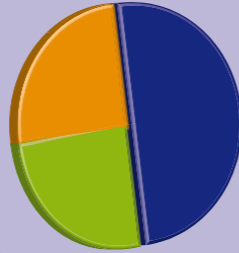
> **Association des Maires du Haut-Rhin**  
Tél. : 03.89.41.75.96  
Courriel : amhr@calixo.net  
Web : www.amhr.fr

# La CLE : un interlocuteur à votre service

La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** du SAGE ill-nappe-rhin est l'un des pivots de la politique de l'eau. Elle est à votre service pour vous aider à tenir vos engagements sur l'eau dans la plaine d'Alsace. La CLE est un lieu de concertation où les collectivités sont bien représentées :

25 % de représentants du collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

25 % de représentants du collège des services de l'Etat et de ses établissements publics, Préfet coordonnateur de bassin



50 % de représentants des collectivités (Maires, Conseillers Généraux, Conseillers Régionaux) et établissements publics locaux

### La CLE veille à la bonne application du SAGE

Elle est systématiquement consultée sur les projets qui peuvent avoir un impact sur l'eau de son territoire. Les prescriptions du SAGE doivent être prises en compte dans les décisions administratives (loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et loi du 21 avril 2004 portant transposition de la directive cadre sur l'eau).

La CLE évalue et met à jour régulièrement le SAGE. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit que les SAGE se dotent d'un règlement opposable aux tiers. Ce sera le cas du SAGE ill-nappe-rhin après sa révision en 2011.

### Avec la CLE, le dialogue est continu

L'eau est un sujet complexe. Les efforts imposés par le SAGE peuvent être considérés comme importants, mais ne doivent pas vous décourager.

Un conseil, une mise en relation, ou simplement une explication de textes : vous trouverez toujours à la CLE un interlocuteur pour faciliter la mise en œuvre du SAGE dans votre collectivité.



**Commission Locale de l'Eau**  
Secrétariat - Animation  
Région Alsace - 1 place du Wacken - BP 91 006  
67070 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 15 67 84  
Courriel : sageillnapperhin@region-alsace.eu

 Schéma d'Aménagement & de Gestion des Eaux ill-nappe-rhin

Création : Agence A.S Communication - Octobre 2008 - © Photos : Phovoir - Agence de l'eau Rhin-Meuse - DIREN Alsace



 Schéma d'Aménagement & de Gestion des Eaux ill-nappe-rhin

## L'eau : enjeu vital pour les collectivités

Communes, Communautés de Communes, Conseils Généraux, Conseil Régional, aidés par l'Agence de l'eau, jouent tous un rôle important dans la gestion de l'eau.

La nappe d'Alsace alimente en eau potable 80% de la population alsacienne.

Depuis toujours la présence d'une eau abondante a contribué au développement économique de la vallée

rhénane en fournissant 50% des besoins en eau des entreprises et 85% des besoins en irrigation. Mais, paradoxalement, l'activité humaine importante fragilise cette ressource naturelle. Cette dernière, située à faible profondeur et peu protégée par des terrains superficiels perméables, est vulnérable aux pollutions diffuses et ponctuelles.

Dès lors, on comprend mieux le caractère essentiel de la préservation de la qualité de l'eau sur notre territoire.

Après avoir élaboré et rédigé le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ill-nappe-rhin, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est consultée sur les projets des différents acteurs co-responsables de la gestion de l'eau en Alsace (collectivités, industriels, agriculteurs), qui doivent respecter et faire appliquer les mesures de ce schéma.

**Préserver la ressource en eau et les milieux naturels, respecter et gérer les zones inondables, tout en maîtrisant le prix de l'eau potable et en favorisant le développement économique : tel est l'enjeu du développement durable pour les collectivités aujourd'hui.**

### Pourquoi le SAGE ill-nappe-rhin?

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SAGE a été adopté à l'issue d'une longue phase d'élaboration et de concertation au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) avec l'ensemble des 320 communes concernées, des représentants des agriculteurs et des industriels. Il a été approuvé par le préfet le 17 janvier 2005. Il s'applique désormais à tous.

Les enjeux sur le périmètre du SAGE sont de concilier la valeur intrinsèque de la ressource en eau avec les nombreux usages qui en sont faits.

Aussi, quatre thématiques majeures ont été mises en évidence sur le territoire :

- préserver la nappe phréatique
- restaurer les cours d'eau et les zones humides
- gérer les débits en période de hautes eaux et basses eaux
- améliorer la qualité des cours d'eau

**L'eau est l'affaire de tous. Agissons ensemble pour en sauvegarder la qualité.**

Jean-Laurent Vonau  
Président  
de la Commission Locale de l'Eau  
Vice-Président  
du Conseil Général du Bas-Rhin

## A savoir

### L'eau en Alsace : une ressource abondante

La nappe d'Alsace avec ses 35 milliards de m<sup>3</sup> couvre l'alimentation

- en eau potable (environ 50 millions m<sup>3</sup>/an)
- en eau industrielle (environ 310 millions m<sup>3</sup>/an)
- en eau d'irrigation (environ 67 millions m<sup>3</sup>/an).

(Source Agence de l'eau, 2005)

C'est l'une des plus grandes réserves d'eau d'Europe. Son renouvellement, assuré par les précipitations et échanges avec les cours d'eau, n'est, à ce jour, pas remis en cause par les prélèvements.

### Le SAGE ill-nappe-rhin : un périmètre étendu

Le SAGE s'étend sur 320 communes entre Leymen dans le Sundgau au sud et Lauterbourg au nord. Il recouvre une surface approximative de 3000 km<sup>2</sup>, soit plus du tiers de la superficie de la région.



En vert, le périmètre du SAGE ill-nappe-rhin

Cartographie : Région Alsace SIG / A.S Communication  
Données : APRONA, Préfectures 67&68, Région Alsace  
Fond de Carte : ©IGN Route 500 (Ed. 1997)

# Gérer l'eau : effort et solidarité pour préserver l'avenir

Le SAGE comprend d'une part, des MESURES RÉGLEMENTAIRES et d'autre part, des MESURES VOLONTAIRES. La mise en oeuvre de ces dernières repose sur l'engagement moral pris par les acteurs locaux lors de l'élaboration et l'approbation du SAGE. Les collectivités s'engagent à les mettre en pratique et l'Agence de l'eau à les soutenir financièrement.

## Entretien des voiries et des espaces verts



### • Produits phytosanitaires

L'application de produits phytosanitaires dans les espaces communaux peut être à l'origine d'une contamination importante de la ressource en eau. Pour la préserver, les pratiques doivent évoluer vers la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires, et notamment vers le développement des techniques alternatives. **D'ici 2010, le SAGE ill-nappe-rhin prévoit que l'ensemble des communes de son périmètre applique un plan d'entretien des voiries et des espaces verts.**

Certaines communes montrent l'exemple en signant la charte de désherbage et d'entretien avec la Région Alsace, comme Mundolsheim ou Baldersheim qui se sont engagées à ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Elles sensibilisent les citoyens à des exigences différentes en terme d'entretien des espaces communaux, en informant sur la présence de quelques plantes spontanées dans les espaces publics.

### • Villes et villages fleuris

Les communes alsaciennes mettent

un point d'honneur à ce que leur village soit agréable et accueillant. Pour inciter au développement d'une démarche globale, la Région va intégrer un critère de préservation de la qualité de l'eau dans la charte des « villages fleuris ».

## Restaurer les écosystèmes aquatiques



Les collectivités locales ont assuré la maîtrise d'ouvrage de travaux de remise en eau d'anciens bras du Rhin et de nombreux chantiers de restauration écologique le long de la bande rhénane. Ainsi, par exemple, à La Wantzenau, Offendorf, Rhinau, Seltz/Munchhausen et Strasbourg, des aménagements spécifiques ont redonné vie à des cours d'eau oubliés. D'autres projets similaires sont en préparation sur le territoire du SAGE.

## Un urbanisme plus sage

Le SAGE ill-nappe-rhin préconise l'identification, la préservation et la restauration des zones inondables. Tous les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec le SAGE. En matière d'urbanisme, il est nécessaire d'éviter l'imperméabilisation

des sols, l'apport de remblais et les aménagements dans les zones d'expansion des crues, les zones inondables et les zones humides.

La construction de digues est réservée à la préservation des habitations et constructions existantes. Les zones inondables ne doivent pas être réduites, mais au contraire certaines doivent être restaurées. La gestion des inondations ne s'appréhende pas à l'échelle du territoire communal mais à l'échelle du bassin versant, afin de respecter une solidarité amont-aval entre les communes.

## Traitement des eaux usées



Désormais, la majorité des communes du SAGE est reliée à une station d'épuration. Il reste à améliorer les réseaux de collecte, notamment vis à vis des épisodes pluvieux. Ces efforts contribuent à répondre aux objectifs de qualité des cours d'eau retenus par la CLE.

## Eau potable

La consommation d'eau en bouteille coûte cher et est fortement consommatrice d'énergie pour le transport. Plusieurs collectivités (Communauté Urbaine de Strasbourg, Erstein ...) mènent une politique de développement durable en utilisant des carafes et des verres afin d'inciter à la consommation de l'eau du robinet.



Une rivière restaurée et bien entretenue

## Comment utiliser le SAGE ?



En tant que maître d'ouvrage ou co-financeur, vous participez à la mise en oeuvre de nombreux programmes d'actions du SAGE. Voici, parmi les orientations du SAGE, un échantillon qui vous concerne :

### EAUX SOUTERRAINES : comment préserver la nappe phréatique d'Alsace ?

Pour lutter contre la pollution par les solvants chlorés, le SAGE préconise une meilleure information et un conseil auprès des particuliers. Les collectivités doivent **développer la collecte des déchets dangereux** des ménages dans les déchèteries.

➡ page 58 du SAGE

### ECOSYSTÈMES AQUATIQUES : comment les restaurer ?

Pour préserver le fonctionnement hydrologique naturel des milieux riediens, un axe fort : la restauration et la conservation des zones inondables. Le SAGE préconise de **classer les terrains situés dans une zone inondable en zone non constructible** lors de l'établissement et de la révision des PLU et des SCOT.

➡ page 74 du SAGE

Le SAGE **préconise également de restaurer des zones d'épandage de crues** dans les zones anciennement inondables.

➡ page 75 du SAGE

Afin d'assurer un fonctionnement écologique optimal du réseau hydrographique et des milieux connectés, le SAGE préconise **d'engager les travaux pour la remise en eau des anciens bras du Rhin et méandres de l'III.**

➡ page 76 du SAGE

Par ailleurs, le SAGE recommande de **rétablir la continuité écologique** par la mise en oeuvre d'un programme de travaux **pour améliorer la franchissabilité des ouvrages pour la faune aquatique** (montaison et dévalaison) et semi-aquatique (mammifères, batraciens, etc).

➡ page 80 du SAGE

## Où trouver le SAGE ?

- Dans chaque mairie
- Auprès du Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau - (voir au dos)
- Sur Internet : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)